



PREFECTURE DE LA REGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Conseil Régional
d'Île-de-France

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Synthèse annuelle – 2014

Table des matières

Mot de la Présidente.....	3
1 Présentation générale.....	4
1.1 Composition du CSRPN.....	4
1.2 Calendrier des séances 2014.....	4
1.3 Personnes ayant participé aux séances de travail n°15 à 20.....	6
2 Activités 2014 du CSRPN d'Île-de-France.....	8
2.1 Pour le compte de l'État.....	8
2.1.1 Examen de Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)....	8
2.1.2 Motion sur la manifestation sportive « ROC Paris Mantes-la-Jolie » (Séance du 30 janvier 2014).....	8
2.1.3 Liste rouge chiroptères (Séance du 30 janvier 2014 et 25 septembre 2014).....	9
2.1.4 Bilan des dérogations espèces protégées pour des aménagements accordés en 2012 et 2013 (Séance du 27 mars 2014).....	9
2.1.5 Avis sur le Plan régional d'actions Le Flûteau nageant (Séance du 27 mars 2014).....	10
2.2 Pour le compte de l'État et de la Région Île-de-France.....	11
2.2.1 Approche globale concernant les espèces protégées pour le projet de transport du Grand Paris Express (Séance du 27 mars 2014).....	11
2.2.2 Bilan du suivi écologique de la ZAC du quartier de l'école polytechnique à Palaiseau et protocole de suivi pour les années suivantes (Séance du 27 mars 2014).....	12
2.2.3 Demande d'autorisation de travaux complémentaires sur la réserve naturelle nationale de la Bassée (Séance du 30 octobre 2014).....	12
2.3 Pour le compte de la Région Île-de-France.....	14
2.3.1 Avis sur le plan de gestion de la RNR des îles de Chelles (Séance du 22 mai 2014).....	14
2.3.2 Avis sur le périmètre de la RNR de Bonelles (Séance du 27 mars et du 25 septembre 2014).....	14
2.3.3 Avis sur le plan de gestion de la RNR du Bassin de la Bièvre (Séance du 22 mai et du 25 septembre 2014).....	15
2.3.4 Avis sur le plan de gestion de la Réserve des Seiglats (Séance du 25 septembre 2014).....	16
2.3.5 Avis sur le plan de gestion de la RNR des Bruyères de Sainte-Assise.....	17
3 ANNEXES.....	18
Annexe 1.....	18
Annexe 2.....	23
Annexe 3.....	23
Annexe 4.....	24
Annexe 5.....	24
Annexe 6.....	25
Annexe 7.....	25
Annexe 8.....	26
Annexe 9.....	27
Annexe 10.....	27
Annexe 11.....	28
Annexe 12.....	29
Annexe 13.....	30
Annexe 14.....	31

Mot de la Présidente

J'ai l'honneur d'animer le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel CRSPN d'Île-de-France, et j'ai pu mesurer, depuis un an, le dynamisme et l'implication. Comme chaque année voici le temps de partager les fruits de la récolte 2014.

Je suis particulièrement fière de présenter ce bilan qui témoigne du travail accompli en faveur de la biodiversité et des espaces protégés de notre région, et je remercie l'ensemble des 25 experts et spécialistes impliqués dans cette démarche à titre bénévole.

En ce qui concerne nos missions, nous avons continué à produire de nombreux avis sur des plans de gestion de RNR, et nous avons proposé la motion sur la manifestation sportive « ROC paris Mantes-la-Jolie ».

2014, c'est aussi l'année au cours de laquelle nous avons défini la liste rouge chiroptères, et nous nous sommes appliqués à réfléchir sur le projet du Grand Paris Express et son impact sur les espèces protégées.

De nombreux autres dossiers ont été présentés cette année en CSRPN, et, plus qu'un simple rapport d'activité, ce bilan témoigne de la vitalité de notre grande équipe, de la collaboration étroite et facile avec le Conseil régional d'Île-de-France et la DRIEE qui nous accompagnent chaleureusement, et de notre engagement à contribuer à la préservation et la bonne gestion des sites et espèces naturels qui valorisent nos territoires.

La Présidente du CSRPN ÎLE-DE-FRANCE
Christine ROLLARD

Signé

1 Présentation générale

1.1 Composition du CSRPN

En 2014, la composition du CSRPN est restée inchangée par rapport à sa composition de 2013. La liste des membres est la suivante :

Mesdames Joanne ANGLADE-GARNIER, Pauline FRILEUX, Audrey MURATET, Marie-Pierre PINON et Christine ROLLARD,
et Messieurs Jean ALLARDI, Jacques BARDAT, Jean-Christophe De MASSARY, Eric DUFRENE, Sébastien FILOCHE, Serge GADOUM, Jean-Pierre GELY, Jean-François JULIEN, Claude LAGARDE, David LALOI, Jean LESCURE, Grégoire LOÏS, Gérard LUQUET, Alexandre MARI, Bernard PASQUIER, Jean-Philippe SIBLET, Jean-Pierre THAUVIN, Laurent TILLON, Vincent VIGNON et Pierre ZAGATTI.

1.2 Calendrier des séances 2014

Les séances de travail se sont tenues en partie à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France (17 Boulevard Morland 75004 Paris) et au Conseil régional d'Île-de-France (Boulevard des Invalides, 75 007 Paris ou rue Barbey-de-Jouy 75007 Paris). En 2014, 6 séances ont rassemblé les membres du CSRPN auxquelles s'ajoute la sortie de terrain annuelle.

N°	Date	Nature	Lieu
9	30 janvier 2014	Séance de travail ordinaire	Conseil régional Ile-de-France
10	27 mars 2014	Séance de travail ordinaire	DRIEE
11	22 mai 2014	Séance de travail ordinaire	Conseil régional Ile-de-France
	3 juillet 2014	Sortie annuelle	Vallée du Petit Morin
12	25 septembre 2014	Séance de travail ordinaire	DRIEE
13	30 octobre 2014	Séance de travail ordinaire	Conseil régional Ile-de-France
14	27 novembre 2014	Séance de travail ordinaire	DRIEE

Les ordres du jour sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Séances	Ordre du jour
9	<p>Validation du compte-rendu n°8 du 5 décembre 2013 ; Liste rouge chiroptères ; Présentation des ZNIEFF de Seine-et-Marne ; Présentation d'ensemble du Grand Paris en vue de la demande d'avis du CSRPN sur étude globale espèces protégées du Grand Paris Express ; Présentation SDRIF.</p>
10	<p>Validation du compte-rendu n° 9 du 30 janvier 2014 ; Avis du CSRPN sur le périmètre de la Réserve naturelle régionale de Bonelles ; Présentation du Plan régional d'actions (PRA) Le Flûteau nageant, pour avis du CSRPN ; Bilan des dérogations espèces protégées pour des aménagements accordés en 2012 et 2013, pour information ; Approche globale concernant les espèces protégées pour le projet de transport du Grand Paris Express, pour informations et remarques éventuelles ; Bilan du suivi écologique de la Zone d'aménagement concertée ZAC du quartier de l'école polytechnique à Palaiseau et protocole de suivi pour les années suivantes, pour avis du CSRPN ; Questions diverses.</p>
11	<p>Validation du compte-rendu n° 10 du 27 mars 2014 ; Evaluation des plans de gestion des réserves naturelles nationales RNN ; Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale RNR des îles de Chelles ; Plan de gestion de la RNR de la Bièvre Questions diverses.</p>
12	<p>Validation du compte-rendu n° 11 du 22 mai 2015 ; Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale RNR des Bruyères de Sainte-Assise ; Liste rouge chiroptères ; Plan de gestion de la RNR des Seiglats ; Tableau de bord de la RNR du Bassin de la Bièvre.</p>
13	<p>Validation du compte-rendu n° 12 du 25 septembre 2015 ; Présentation de l'étude UNICEM sur les espèces protégées dans la Bassée francilienne ; Présentation du résultat des suivis réalisés par A2C dans le cadre de la carrière de Noyen-sur-Seine ; Demande d'autorisation de travaux complémentaires dans la Réserve naturelle nationale RNN de la Bassée, et validation de l'avis relatif à la dérogation RNN ; Présentation des résultats de l'analyse des données du Schéma de création des aires protégées (SCAP), validation de la méthodologie et des résultats ; Questions diverses.</p>
14	<p>Validation du compte-rendu n° 13 du 30 octobre 2015 ; Présentation du Conseil général 78 sur une opération d'offre de compensation sur le territoire de la Vallée de la Seine ; Points sur les ZNIEFF proposées à la suppression sans date de CSRPN ; Point sur l'avancement des travaux de la CRPG, stratégie de préservation du patrimoine géologique dans le cadre de la carrière de Cormeilles-en-Parisis ; Questions diverses.</p>

1.3 Personnes ayant participé aux séances de travail n°15 à 20

En comptant les membres du CSRPN et les intervenants extérieurs, ce sont **86 personnes** au total qui ont participé aux séances de travail n° 9 à 14 ; les noms des participants autres que les membres du CSRPN figurent dans le tableau ci-dessous :

Membres du CSRPN		
ALLARDI	Jean	CSRPN
ANGLADE-GARNIER	Joanne	CSRPN
DE MASSARY	Jean-Christophe	CSRPN
DUFRENE	Éric	CSRPN
FILOCHE	Sébastien	CSRPN
FRILEUX	Pauline	CSRPN
GADOUM	Serge	CSRPN
GELY	Jean-Pierre	CSRPN
JULIEN	Jean-François	CSRPN
LAGARDE	Claude	CSRPN
LALOI	David	CSRPN
LOÏS	Grégoire	CSRPN
LUQUET	Gérard	CSRPN
MARI	Alexandre	CSRPN
MURATET	Audrey	CSRPN
PASQUIER	Bernard	CSRPN
PINON	Marie-Pierre	CSRPN
ROLLARD	Christine	CSRPN
SIBLET	Jean-Philippe	CSRPN
THAUVIN	Jean-Pierre	CSRPN
TILLON	Laurent	CSRPN
VIGNON	Vincent	CSRPN
ZAGATTI	Pierre	CSRPN
Représentant des services de l'Etat		
AGNES	Loic	DRIEE Ile-de-France
BROSSAIS	Alain	DRIEE Ile-de-France
BRUNET	Clémence	DRIEE Ile-de-France
COUDERT	Éric	DRIEE Ile-de-France
DRESS	Philippe	DRIEE Ile-de-France
EL GHABA	Lashen	DRIEE Ile-de-France
GAILLOT-BONNART	Nicole	DRIEE Ile-de-France
NAMBLARD	Violaine	DRIEE Ile-de-France
OUBRIER	Irène	DRIEE Ile-de-France
PATRIMONIO	Olivier	DRIEE Ile-de-France
PONS	Carole	DRIEE Ile-de-France
RAMBAUD	Lucile	DRIEE Ile-de-France
VALLET	Alain	DRIEE Ile-de-France
Représentants des services du conseil régional d'Île-de-France		
ALLAIS	Violaine	Conseil Régional
CORBEAU	Clémence	Conseil Régional
DROULERS	Lucie	Conseil Régional

LE PAVIC	Anne-Laure	Conseil Régional
VARGAS	Nadia	Conseil Régional
Rapporteurs pour les ZNIEFF, les RNR, le SINP et autres intervenants		
AGUERRE	Olivier	CRPG
BARDIN	Philippe	CBNBP
BENARD	Lionel	SIAAP
BENHARROUS	Jacques	UNICEM
BERGERAT	Françoise	CRPG
BIRARD	Julien	Natureparif
CANCEDDA	Marco	UNICEM
CARLIER	Gabriel	CRPG
CARON	Gwénaëlle	A2C Granulat
CARRE	Marion	Société du Grand Paris
CAUCHETIER	Bernard	CRPG
CHABARDES	Margaux	Société du Grand Paris
DESTREBECQ	Cyril	Confluences Ingénieur Conseil
DEWULF	Lucile	Natureparif
DOUARD	Anne	RNF
DU SOUICH	Antoine	EPPS
FROC	Sylvain	BIOTOPE
GAGNAISON	Cyril	CRPG
GLOCK	Florence	SIAAP
HANOL	Jérôme	ANVL
HUOT-DAUBREMONT	Colette	CORIF
JANNIN	Odile	AEV
JORANT	Julie-Anne	AEV
KOVACS	Jean-Christophe	Ecosphère
LAFONT	Barbara	RNF
LAFONT	Barbara	RNF
LAIR	Jean-Pierre	CORIF
LASCAUX	Xavier	UNICEM
LE BLOCH	Franck	Ecosphère
LE QUERE	Gwénaëlle	Confluences Ingénieur Conseil
LECALLONNEC	Laurence	CRPG
LITZLER	Thomas	Conseil général Yvelines
MALET	Pierre	EPPS
MARCHAL	Olivier	PNR Haute Vallée de Chevreuse
MORIN	Lucie	A2C Granulat
OBERT	Daniel	CRPG
PETIT	Kévin	CAMC
PIHOUEE	Etienne	Société du Grand Paris
PLAZIAT	Jean-Claude	CRPG
POINSOT	Claire	BIOTOPE
SALVAUDON	Clémence	CBNBP
TAKARORT	Mustapha	Natureparif
VAUTIER	Yannick	CRPG
ZUCCA	Maxime	Natureparif

2 Activités 2014 du CSRPN d'Île-de-France

Les décisions prises par le CSRPN, portent le code « E » pour celles relevant de l'État et le code « ER » pour celles relevant de l'État et de la Région.

2.1 Pour le compte de l'État

2.1.1 Examen de Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

L'année 2014 a été marquée par l'analyse de près d'une centaine de ZNIEFF de type 1 et 2. Cette année, de très nombreuses ZNIEFF ont été supprimées ou désinscrites. Ces dernières correspondent soit à une modification du site, soit à des doublons ou des modifications de périmètre. Les ZNIEFF à désinscrire sont celles à mettre en attente avant leur réactualisation, du fait d'un manque de données.

- *Bilan final des ZNIEFF traitées par le CSRPN en 2014*

Séances	ZNIEFF validées	ZNIEFF validées sous conditions	Supprimées	À désinscrire	À représenter	En attente de compléments	Total
30 janvier 2014	8	7	30	40	-	-	85
27 novembre 2014	-	-	43	1	2	2	48

Le détail des validations de ZNIEFF est présenté sur l'Annexe 1.

2.1.2 Motion sur la manifestation sportive « ROC Paris Mantes-la-Jolie » (Séance du 30 janvier 2014)

Le CSRPN intervient suite à la programmation d'une manifestation sportive (course de VTT) dans le périmètre du Parc naturel régional (PNR) du Vexin français, sans avis des services de l'Etat.

Lors d'une réunion de cadrage organisée à l'initiative de la DRIEE (29 janvier 2014), le dossier présenté s'est avéré léger (absence d'évaluation d'incidence Natura 2000). Le parcours traverse en effet un territoire soumis à plusieurs protections réglementaires (espèces protégées, Natura 2000, site classé et réserve naturelle).

Le CSRPN, à l'unanimité, s'oppose fermement à l'organisation de toute manifestation sportive qui traverserait la Réserve naturelle nationale.

L'avis du CSRPN à ce sujet est présenté en Annexe 2.

2.1.3 Liste rouge chiroptères (Séance du 30 janvier 2014 et 25 septembre 2014)

La liste rouge chiroptères reprend les étapes d'élaboration de la liste rouge selon la méthodologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le travail effectué aboutit au classement des vingt espèces de chauve-souris franciliennes selon différentes catégories de menaces.

Comme pour la Flore, les Oiseaux et les Odonates, un quart des chiroptères est menacé, c'est-à-dire considéré comme « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable ».

Plusieurs remarques concernant la méthodologie ont été échangées entre les membres du CSRPN lors de cette séance. Le CSRPN a exigé qu'une réunion d'experts ait lieu afin de mettre au point les différents éléments abordés (afin d'étayer la liste et de réviser certains statuts).

Après avoir mis en place cette réunion, la liste rouge fut représentée à la séance du 25 septembre 2014.

Le CSRPN a rendu un avis favorable à cette liste rouge (Annexe 3 et Annexe 4).

2.1.4 Bilan des dérogations espèces protégées pour des aménagements accordés en 2012 et 2013 (Séance du 27 mars 2014)

Cette séance fut l'occasion pour la DRIEE de faire le point sur les dérogations d'espèces protégées accordées pour des aménagements en 2012 et 2013.

En 2013, en Île-de-France, une trentaine de demandes ont été déposées et une vingtaine de dérogations délivrées par arrêtés. Compte tenu de la durée de la procédure, les arrêtés créés au cours de l'année correspondent généralement aux demandes déposées au cours de l'année n-1. À ce jour, aucun dossier n'a abouti à un refus strict.

En 2012 et 2013, les dérogations accordées ont principalement concerné la Seine-et-Marne et les Yvelines.

En Seine-et-Marne, des demandes ont notamment été déposées pour un projet de « Villages Nature » dans une forêt située au sud de Marne-la-Vallée et pour des projets de carrières en Bassée. Dans les Yvelines, trois des neuf demandes déposées concernaient des projets de ZAC. Un dossier emblématique de l'Essonne est celui du projet de la ZAC du quartier de l'école polytechnique à Palaiseau. Enfin, les projets de Paris Petite couronne touchant des espèces protégées sont rares.

Bilan :

- 13 dérogations ont été accordées pour des projets de ZAC ou d'aménagement urbain,
- 6 pour des projets de carrières,
- 5 pour des projets d'infrastructures de transport (route, déviation, péage de Saint- Arnoult, tangentielle nord, tramway),
- 3 pour des projets d'aménagement à finalité écologique (restauration de rivières, etc.),

- 5 pour des projets divers.

2.1.5 Avis sur le Plan régional d'actions Le Flûteau nageant (Séance du 27 mars 2014)

Lors de cette séance, le CSRPN a rendu son avis sur la version finale du plan régional d'action en faveur du Flûteau nageant sur la période 2014-2018.

Le flûteau nageant (*Luridium natans*) est une espèce aquatique amphibie protégée (convention de Berne, directive Habitats faune flore, Livre rouge, classée en danger dans la liste rouge régionale, et espèce pour le Schéma de création d'aires protégées – SCAP). En France, on la rencontre dans un large spectre d'habitats mais, en Île-de-France, elle se situe essentiellement dans les milieux d'eau stagnante. Le flûteau nageant (*Luridium natans*) est menacé sur toute son aire de répartition : en Europe depuis les pays baltes jusqu'au nord de l'Espagne.

Un Plan national d'actions (PNA) a été mis en place pour la période 2012-2016. Il a été réalisé et est animé par le CBNBP, coordonné par la DRIEE et validé par le CNPN en 2011.



Le PRA, coordonné par le CBNBP s'articule en quatre parties : une présentation de l'espèce, un état des lieux des connaissances en Île-de-France (inventaire des populations franciliennes, expériences déjà conduites en faveur de l'espèce, etc.), une présentation des objectifs et de la stratégie régionale, et une présentation des fiches-actions pour chaque action inscrite dans le PRA.

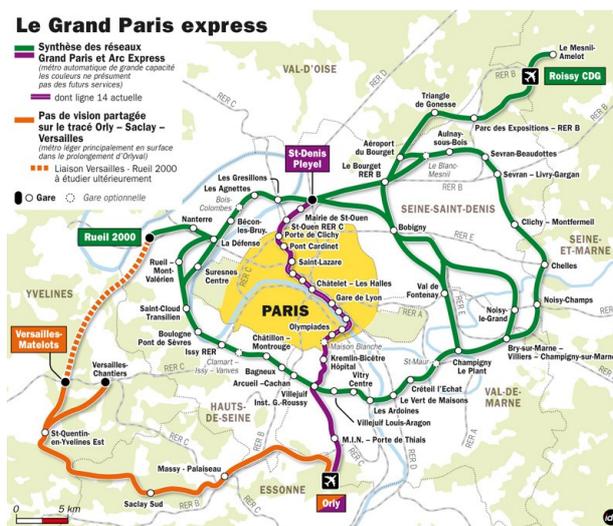
Le CSRPN émet un avis favorable au PRA Ile-de-France en faveur du Flûteau nageant.

L'avis concernant le PRA en faveur du Flûteau nageant est présenté en Annexe 5.

2.2 Pour le compte de l'État et de la Région Île-de-France

2.2.1 Approche globale concernant les espèces protégées pour le projet de transport du Grand Paris Express (Séance du 27 mars 2014)

La Direction de l'ingénierie environnementale (DIE) de la SGP a pour mission de veiller à l'intégration du projet dans son environnement et à l'élaboration des dossiers réglementaires et administratifs nécessaires à la construction, à la mise en œuvre et à l'exploitation du projet. Pour remplir cette mission, la direction s'est associée à plusieurs organismes, et notamment à un groupement de bureaux d'études (dont fait partie BIOTOPE), afin de couvrir toutes les thématiques environnementales.



La SGP est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle a été créée par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, sous la tutelle des ministères de, l'Égalité des territoires, du Logement, de l'Écologie, et de l'Économie et des Finances. La SGP est maître d'ouvrage pour la construction du transport du Grand Paris Express mais n'en sera pas l'exploitant.

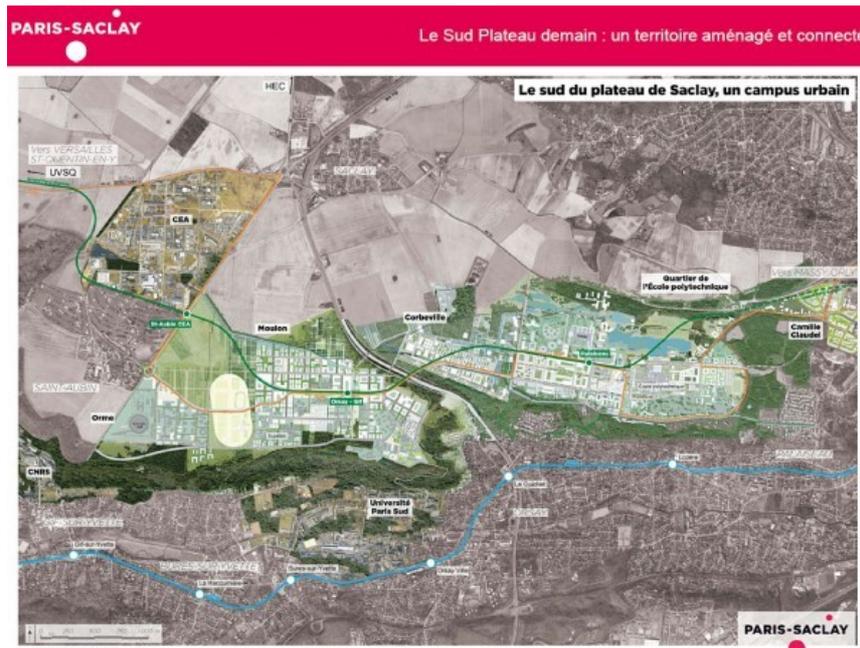
La séance fût l'occasion de présenter le projet et son historique, les enjeux environnementaux, le calendrier prévisionnel ainsi que le contenu des dossiers de dérogation.

A l'issue de cette séance, le CSRPN a mandaté le CRPG pour le suivi des aspects géologiques du projet de transport Grand Paris Express (Annexe 6).

2.2.2 Bilan du suivi écologique de la ZAC du quartier de l'école polytechnique à Palaiseau et protocole de suivi pour les années suivantes (Séance du 27 mars 2014)

Lors de cette séance, les différents enjeux floristiques et faunistiques ont été présentés ainsi que les protocoles de suivi à mettre en place pour les années à venir pour chaque groupe taxonomique. Les principaux enjeux écologiques sont les suivants : Etoile d'eau, Agrion nain, Grillon d'Italie, Conocéphale gracieux, Crapaud accoucheur, Triton ponctué, Triton crêté, Pic noir, Gorge bleue à miroir, Tarier des près, Chiroptères, etc.

Le site est également concerné par la présence d'espèces invasives telles que la Renouée du Japon.

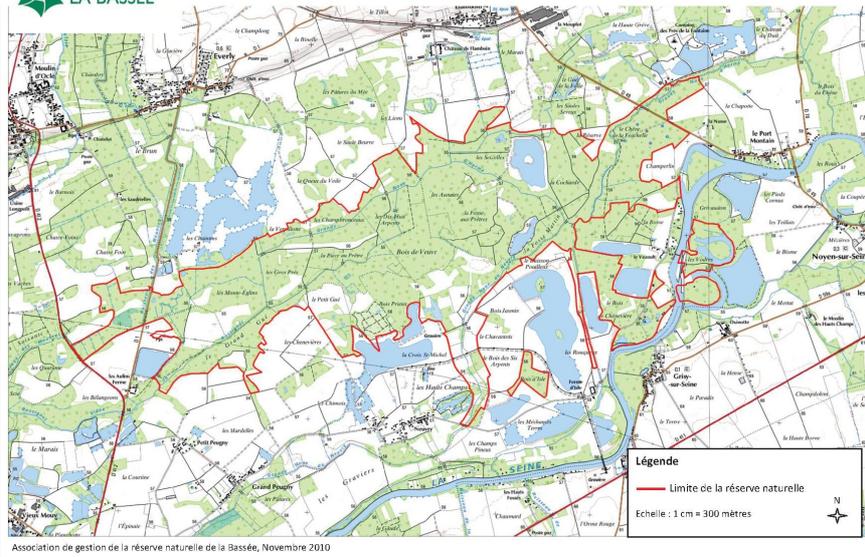


Le CSRPN a rendu un avis favorable au protocole de suivi sous réserve (Annexe 7).

2.2.3 Demande d'autorisation de travaux complémentaires sur la réserve naturelle nationale de la Bassée (Séance du 30 octobre 2014)

La demande d'autorisation de travaux complémentaires émanant d'A2C Granulat concerne une partie du périmètre de la RNN de la Bassée. Elle concerne l'installation, pour 19 ans, d'une canalisation le long de la deuxième bande transporteuse (autorisée en 2007). Cette canalisation doit permettre le remblaiement écologique d'une carrière située au nord de la réserve pour constituer une roselière de 4,5 ha.

Plusieurs milieux seront traversés par la canalisation : un boisement sur 45 ml (chênaie-frênaie alluviale, milieu le plus sensible), un champ de culture sur 190 ml (mise en place d'une haie pour limiter l'impact paysager de la bande transporteuse) et un chemin rural (hors réserve, mais entouré par celle-ci) ; une clôture sera installée de part et d'autre de la canalisation.



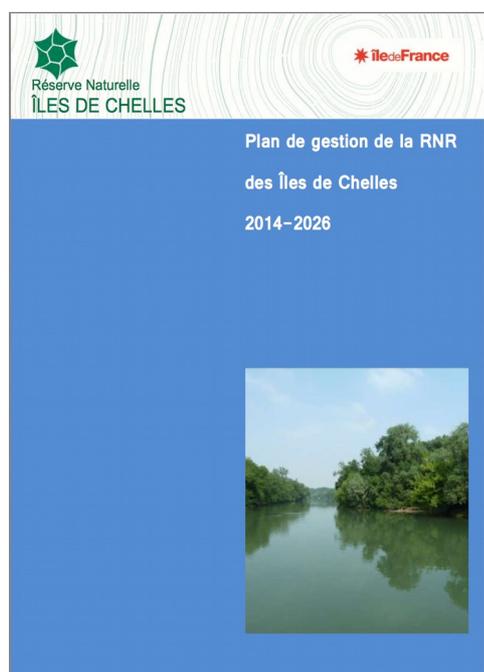
Le CSRPN a donné un avis favorable pour ce projet (Annexe 8).

2.3 Pour le compte de la Région Île-de-France

2.3.1 Avis sur le plan de gestion de la RNR des îles de Chelles (Séance du 22 mai 2014)

Les Îles de Chelles sont situées sur la rivière de la Marne, au sud de Chelles. Chelles est l'une des quatre villes de la CAMC, qui est le gestionnaire de la réserve. La CAMC est constituée d'un tissu urbain très dense au sud-ouest de son périmètre et des espaces plus ouverts vers l'est. La réserve se situe davantage dans un contexte urbain. Les îles offrent une superficie totale de 5 ha.

Les berges ne favorisent pas l'expression d'un cortège floristique caractéristique des berges. Si les îles ne sont pas très riches en termes d'habitats, elles offrent un refuge important à plusieurs espèces notamment d'oiseaux et le potentiel floristique y est exploité. Le principal intérêt de la réserve réside dans la faune et les herbiers aquatiques. S'y reproduisent l'Agrion à longs cercoïdes et plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire comme le Brochet ou la Bouvière. Plusieurs espèces remarquables d'oiseaux sont à signaler comme la Bergeronnette des ruisseaux.



Les quatre principaux enjeux de la gestion de la réserve sont de :

- maintenir le rôle refuge de la réserve pour la faune et la flore ;
- améliorer les connaissances scientifiques ;
- intégrer la réserve dans le tissu local ;
- gérer la réserve de façon optimale.

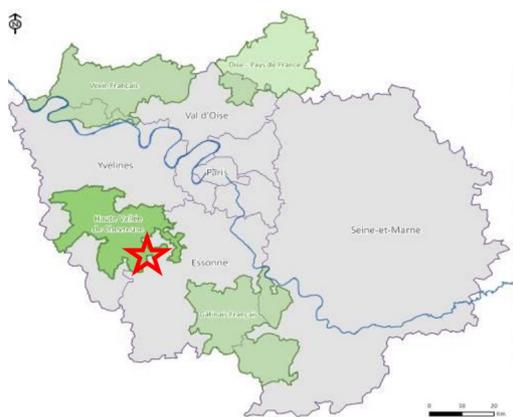
Le CSRPN a émis un avis favorable sur le plan de gestion de la RNR des îles de Chelles (Annexe 9).

2.3.2 Avis sur le périmètre de la RNR de Bonelles (Séance du 27 mars et du 25 septembre 2014)

La réserve naturelle de Bonelles est actuellement une réserve naturelle volontaire (RNV), classée en 1990. Son classement en réserve naturelle régionale a été lancé en 2013 et le périmètre validé en 2009. Le CSRPN a donné son avis sur le projet d'extension de la réserve passant de 13 ha à 22 ha.

L'extension a pour but l'intégration des prairies du moulin Coleau. Cette entité se compose pour moitié de zones boisées et fruticées, et pour autre moitié de milieux ouverts (prairies, cariçaie).

Le site est par ailleurs traversé par la rivière « Gloriette ».



Le CSRPN émet un avis favorable au projet d'extension de la réserve de Bonnelles ;

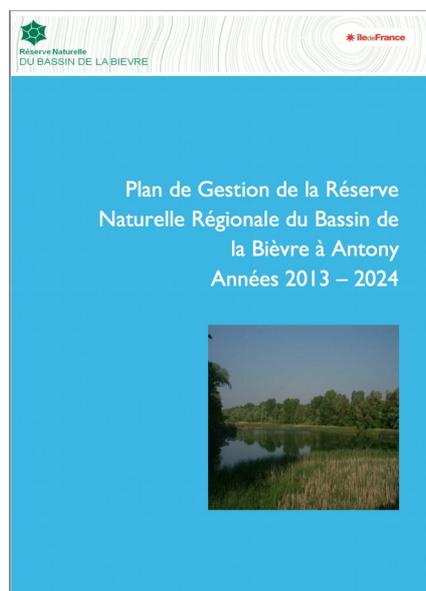
L'avis complet du CSRPN au sujet de l'extension de périmètre de la réserve de Bonnelles est présenté en Annexe 10.

2.3.3 Avis sur le plan de gestion de la RNR du Bassin de la Bièvre (Séance du 22 mai et du 25 septembre 2014)

Le Bassin de la Bièvre est un bassin de retenue d'eau, qui présente un intérêt pour la lutte contre les inondations, des roselières et des saulaies humides. Le site a souffert de l'absence de gestion pendant plusieurs années, particulièrement les roselières. Aujourd'hui, le site est classé en RNR et cogéré par le SIAAP et le CORIF. Il ne dispose pas toutefois de personne référente comme les Îles de Chelles.

La RNR du Bassin de la Bièvre est située à côté de la forêt régionale de Verrières, à proximité des étangs de Saclay et sur la Bièvre. A cheval sur les communes d'Antony et de Verrières-le-Buisson, elle mesure un peu moins de 6 ha.

La réserve est riche en espèces patrimoniales.



Les enjeux du plan de gestion sont les suivants :

- le maintien du rôle refuge de la RNR pour la faune et la flore en tant que cœur de nature de la Trame verte et bleue (TVB) ;
- l'amélioration des connaissances sur le patrimoine de la réserve ;
- la valorisation du patrimoine naturel de la réserve ;
- la gestion et la police de la RNR.

Lors de la séance du 25 septembre 2014, l'échéancier des opérations du plan de gestion de la RNR

du Bassin de la Bièvre a été présenté.

Le CSRPN a émis un avis favorable sous réserve pour ce plan de gestion (Annexe 11 et Annexe 12).

2.3.4 Avis sur le plan de gestion de la Réserve des Seiglats (Séance du 25 septembre 2014)

La RNR des Seiglats se situe à l'extrême limite sud-est de l'Île-de-France, au sud de la Seine-et-Marne, sur la commune de Cannes-Écluse. La RNR, qui fait partie d'un Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF), s'étend sur une surface de 62,6 ha, majoritairement occupée par un immense plan d'eau.

Le propriétaire de la réserve est le CRIF, et le gestionnaire est l'AEV. La réserve a été classée le 21 novembre 2012.

A l'issue du bilan des connaissances, le gestionnaire a identifié cinq enjeux :



- **enjeu n° 1** : améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique du site pour assurer voire optimiser la conservation des habitats et des espèces ;
- **enjeu n° 2** : garantir le maintien de conditions d'accueil favorables à l'avifaune hivernante et migratrice, favoriser la nidification d'espèces paludicoles ;
- **enjeu n° 3** : veiller à la conservation des milieux connexes au plan d'eau (milieux ouverts humides ou hygrophiles, boisements) ;
- **enjeu n° 4** : accueillir le public dans de bonnes conditions et dans le respect des enjeux écologiques ;
- **enjeu n° 5** : être en mesure d'assurer la gestion administrative de la réserve et sa représentativité au sein des différents réseaux et des instances nationales et régionales.

Le CSRPN a émis un avis favorable sous réserve pour ce plan de gestion (Annexe 13).

2.3.5 Avis sur le plan de gestion de la RNR des Bruyères de Sainte-Assise

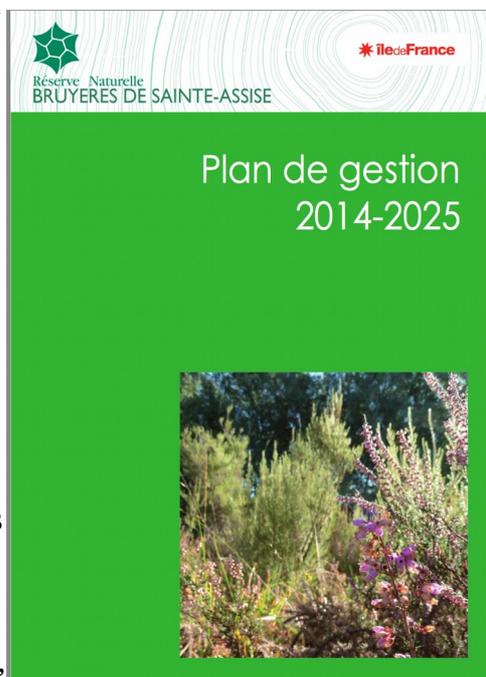
La RNR des Bruyères de Sainte Assise se situe dans le sud de la Seine-et-Marne, au cœur du massif de Bréviande. Elle s'étend sur près de 93 ha et est une propriété du CRIF gérée par l'AEV. Cette réserve, classée en novembre 2012, est constituée de plusieurs parties, car ont été exclues de son périmètre des zones de bâtiment. Le site est entièrement clôturé. Le public ne peut pas y accéder librement.

Sept grands enjeux ont été identifiés pour ce plan de gestion :

- **enjeu n° 1** : améliorer la fonctionnalité écologique du site de ses habitats les plus caractéristiques ;
- **enjeu n° 2** : préserver la patrimonialité des formations herbacées ;
- **enjeu n° 3** : concilier renaturation du site et conservation du patrimoine historique ;
- **enjeu n° 4** : développer les potentialités des boisements ;
- **enjeu n° 5** : faire connaître la réserve et ses enjeux de conservation ;
- **enjeu n° 6** : améliorer la connaissance ;
- **enjeu n° 7** : être en mesure d'assurer la gestion administrative de la réserve et sa représentativité au sein des différents réseaux et instances régionales et nationales.

Le projet de démolition de trois bâtiments dans la réserve, nécessitant le passage de camion sur le site, a également été présenté.

L'avis du CSRPN sur ces différents points est présenté en Annexe 14.



3 ANNEXES

Annexe 1

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 11 04 2013	Correction demandée	Resp. correction
110620073	Basse Vallée de l'Yonne	Validée		

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 11 04 2013	Correction demandée	Resp. correction
110001309	Vallée de la seine entre Melun et Champagne-sur-Seine	Validée		

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 11 04 2013	Correction demandée	Resp. correction
110001267	Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine	Validée		

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 11 04 2013	Correction demandée	Resp. correction
110001301	Vallée du Lunain entre Episy et Lorrez-le-Bocage	Validée		

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 11 04 2013	Correction demandée	Resp. correction
110001254	Vallée de la Seine entre Vernou et Montereau	Validée		

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110001282	Vallée du Loing entre Moret et Saint-Pierre-lès-Nemours	Validée	inventaires complémentaires (Odonates, Orthoptères, notamment)	

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110001293	Vallée du Loing entre Nemours et Dordives	Validée sous conditions	Vérifier qu' <i>Euphorbia esula</i> est bien une espèce déterminante. Attention seule la ssp <i>tristis</i> est ZNIEFF.	DRIEE

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110001255	Plan d'eau des loges et des sureaux à la Grande-Paroisse	Validée sous conditions	Vérifier la liste des espèces déterminantes pour les espèces suivantes : Potamogeton polygonifolius, Sympetrum fonscolombii et Descurainia sophia Modifier le nom	DRIEE

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110001305	Vallée du Lunain entre Nonville et Nanteau-sur-Lunain	Validée sous conditions	Vérifier la liste des espèces déterminantes pour les espèces suivantes : Martin-pêcheur, Bouvière, Unio crassus	DRIEE

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110001304	Etang de Villeron	Validée		DRIEE

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110001249	Etang de Villeron	Validée sous conditions	Etendre le périmètre de la ZNIEFF. <i>Leucorrhinia caudalis</i> : intégrer l'espèce à la liste « autres espèces ».	DRIEE

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110001286	Plaine de Sorques	Validée sous conditions	Rajouter dans la fiche que l'écrevisse américaine présente sur le site représente une menace.	

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110620011	Platière de la vallée aux Noirs	Validée sous conditions	Préciser le périmètre supprimer <i>Monotropa hypopitys subsp. Hypophegea</i> de la liste des espèces déterminantes	DRIEE

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110620038	Prairie et bois du vieux pont	Validée	Des inventaires complémentaires doivent être réalisés pour les orthoptères.	

N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision CSRPN du 30 01 2014	Correction demandée	Resp. correction
110030096	Platière de Meun	Validée sous conditions	Ajouter la station pérenne de <i>Gypsophila muralis</i> (espèce déterminante de type 3). et en autres espèces : <i>Asplenium billotii</i>	

Avis CSRPN 30/01/2014		Liste des fiches à désinscrire de la base ZNIEFF			remarques anvl 29-01-2014	Décisions CSRPN du 30 janvier 2014
110001256	20110002	1	BASSIN DE LA CENTRALE ELECTRIQUE DE VERNOU	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110001245	20080000	2	BOIS DE LA COMMANDERIE ET BASSIN DE LARCHANT	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110620047	77339002	1	Bois de la croix Gouju	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110620060	77485001	1	Bois de Monceau	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110001316	2030	1	BOIS DE VALENCE	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110001289	20190004	1	BOIS DES BAUGES	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110001311	20280002	1	ETANG DE FONTAINE LE PORT	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110620040	77328004	1	Le clos Corbin	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110620041	77328002	1	Le Cioseau	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110620026	77244005	1	Les pentes du marchais	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110001244	2007	1	MARAI D'ARBONNE	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110001281	20160001	1	MARAI DE VILLECERF	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110620043	77328005	1	Marais du moulin de Roisneau	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110001312	20280003	1	PLAINE DES ROISES A SAMOIS SUR SEINE	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110001315	2029	1	PLAINE ET CHAMPS INONDES DE CHAILLY ET VILLIERS EN BIERE	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110020004	77279003	1	Plan d'eau de la Bosse-Boutiller	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110620033	77312002	1	Prairies et bois de la Herse	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110620028	77244007	1	Rocher de la Dame Jouanne	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - manque de données - prospections nécessaires	OK avec proposition ANVL
110620052	77353002	1	Noue Blondeau	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - Prospections naturalistes nécessaires - manque de données	OK avec proposition ANVL
110620008	77046001	1	Vallée Gantière et Maladerie	A mettre dans l'inventaire en continu	A désinscrire - Prospections naturalistes nécessaires - manque de données	OK avec proposition ANVL
110620046	77339001	1	Bois du Vau Macon	A désinscrire	A désinscrire - Prospections naturalistes nécessaires - manque de données	OK avec proposition ANVL
110020069	77210003	1	Plan d'eau de Villeroy et du Merisier à la Grande Paroisse - La Tirache	A désinscrire	A désinscrire - Prospections naturalistes nécessaires	OK avec proposition ANVL
110001240	2002	1	SABLIERE DE BOURRON-MARLOTTE	A mettre dans l'inventaire en continu	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	OK pour désinscription plutôt que suppression
110001292	20200001	1	SABLIERE NORD-NEMOURS	A mettre dans l'inventaire en continu	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	OK pour désinscription plutôt que suppression
110001248	20080003	1	SABLIERES DE BONNEVAULT	A mettre dans l'inventaire en continu	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	OK pour désinscription plutôt que suppression
110001246	20080001	1	SABLIERES DE LA CHAPELLE LA REINE	A mettre dans l'inventaire en continu	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	OK pour désinscription plutôt que suppression
110001288	20190003	1	SABLIERES DE LA GENEVRAIE ET PRES ALENTOURS	A mettre dans l'inventaire en continu	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	OK pour désinscription plutôt que suppression
110001257	20110003	1	SABLIERES DE LA GRANDE PAROISSE	A mettre dans l'inventaire en continu	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	OK pour désinscription plutôt que suppression
110001247	20080002	1	SABLIERES DE LARCHANT	A mettre dans l'inventaire en continu	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	OK pour désinscription plutôt que suppression
110001290	20190005	1	SABLIERES DE MONTCOURT-FROMONVILLE	A mettre dans l'inventaire en continu	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	OK pour désinscription plutôt que suppression
110620027	77244006	1	Sablères du Mont Blanc	A mettre dans l'inventaire en continu	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	OK pour désinscription plutôt que suppression

Avis du CSRPN du 30/01/2014					
			Liste des fiches à supprimer de la base ZNIEFF à l'exclusion de celles liées à la ZNIEFF unique type I Fontainebleau		
Identifiant National	Identifiant Régional	Type de zone	Libellé de la zone	Remarques auvl 29-01-2014	Décisions CSRPN du 30 janvier 2014
110001240	2002	1	SABLIERE DE BOURRON-MARLOTTE	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	A transférer en désinscription
110001292	20200001	1	SABLIERE NORD-NEMOURS	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	A transférer en désinscription
110001248	20080003	1	SABLIERES DE BONNEVAULT	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	A transférer en désinscription
110001246	20080001	1	SABLIERES DE LA CHAPELLE LA REINE	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	A transférer en désinscription
110001288	20190003	1	SABLIERES DE LA GENEVRAYE ET PRES ALENTOURS	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	A transférer en désinscription
110001257	20110003	1	SABLIERES DE LA GRANDE PAROISSE	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	A transférer en désinscription
110001247	20080002	1	SABLIERES DE LARCHANT	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	A transférer en désinscription
110001290	20190005	1	SABLIERES DE MONTCOURT-FROMONVILLE	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	A transférer en désinscription
110620027	77244006	1	Sablères du Mont Blanc	à supprimer, perte d'intérêt de la znieff (pas d'espèces déterminantes)	A transférer en désinscription
110001285	77170021	2	VALLÉE DU LOING ENTRE EPISY ET MONTCOURT-FROMONVILLE	à supprimer, fiche remplacée par ZNIEFF n°110001282	OK pour suppression
110001291	77333023	2	VALLÉE DU LOING ENTRE MONTCOURT-FROMONVILLE ET NEMOURS	à supprimer, fiche remplacée par ZNIEFF n°110001282	OK pour suppression
110001298	77488021	2	VALLÉE DE SOUPES-SUR-LOING ET DORDIVES	à supprimer, fiche remplacée par ZNIEFF n°110001293	OK pour suppression
110620017	77166003	1	Vallée aux Loups	A supprimer. Fiche intégrée dans Znieff 110620018	OK pour suppression
110620056	77431002	1	Le Grand Bois	A supprimer. Fiche intégrée dans Znieff 110030077	OK pour suppression
110030097	77041002	1	Vallée de l'Eglise	A supprimer. Fiche intégrée dans Znieff n° 110030098	OK pour suppression
110001252	77329021	2	FORET DE NANTEAU	A supprimer. Fiche intégrée ds ZNIEFF « Bois de Darvault et Forêt de Nanteau » n° 110030089	OK pour suppression
110001250	77156021	2	BOIS DE DARVAULT	A supprimer. Fiche intégrée ds ZNIEFF « Bois de Darvault et Forêt de Nanteau » n° 110030089	OK pour suppression
110620061	77485002	1	Bois de Fourche, les Norgeaux	A supprimer. Fiche intégrée ds ZNIEFF « Bois de Fourche, vallée de Champlaid et de l'Eglise » n° 110030098	OK pour suppression
110001243	2005	1	BOIS DE SAINT DENIS (77)	A supprimer. Fiche intégrée ds ZNIEFF « FORET DE BARBEAU ET BOIS DE SAINT-DENIS » n° 110001241	OK pour suppression
110001258	20110004	1	COTEAUX CALCAIRES DE LA GARE DE SAINT-MAMMÉS	A supprimer. Fiche remplacée par fiche 110030094 « coteaux calcaires de la montagne creuse »	OK pour suppression
110020002	77267001	1	Marais de Gandelles	A supprimer. Fiche remplacée par ZNIEFF « marais de glandelles » n° : 110620002	OK pour suppression
110030068	776	1	Les Carrières de l'Enfer	A supprimer. Fiche remplacée par ZNIEFF n° 110030069	OK pour suppression
110001284	20180002	1	SABLIERES ET MARAIS D'EPISY	A supprimer. Fiche remplacée par ZNIEFF n° 110030080 « Marais d'Episy »	OK pour suppression
110620015	77099003	1	Les pâtures de Néronville	A supprimer. Fiche remplacée par ZNIEFF n° 110030090	OK pour suppression
110001307	2026	1	SABLIERE D'ORMESSON	A supprimer. Fiche remplacée par ZNIEFF n° 110030082 « Sablières et boisements de la Vallée d'Ormesson »	OK pour suppression
110620055	77370005	1	Forêt de Nanteau, Bois de Sens de la poterie	A supprimer. Fiche intégrée ds ZNIEFF « Bois de Darvault et Forêt de Nanteau » n° 110030089	OK pour suppression
110001310	20280001	1	SABLIERES DE LIVRY SUR SEINE (77)	A supprimer. suppression validée au CSRPN du 09/10/2002	OK pour suppression
110620005	77041001	1	Vallée de Vêzu	A supprimer - Intégrée dans z1 Bois de Fourche, vallée de Champlaid et de l'Eglise (110030098)	OK pour suppression
110001279	20150003	1	BOIS DE LA LUNE	A supprimer - Remplacée par z1 Montagne de Trin (110030095)	OK pour suppression
110001303	20230002	1	COTEAUX CALCAIRES ENTRE EPISY ET VILLERON	A supprimer - Remplacée par z1 Le chêne rond et la vallée aux Anes (110030062)	OK pour suppression
110001277	20150001	1	ETANG DE MORET	A supprimer - Inclus dans z1 Bois de Malassis, marais et étang de Montarlot et coteaux adjacents	OK pour suppression
110001283	20180001	1	ETANG ET SABLIERES D'ECUELLES	A supprimer - Inclus dans z1 Prairies et bois du vieux pont (110620038)	OK pour suppression
110001313	20080004	1	ILE AUX BARBIERS	A supprimer - perte d'intérêt, manque d'espèces déterminantes znieff	OK pour suppression
110001314	20280005	1	L ILE DE SAINT AUBIN A SAMOREAU	A supprimer - perte d'intérêt, manque d'espèces déterminantes znieff	OK pour suppression
110001302	20230001	1	PRAIRIES HUMIDES ENTRE EPISY, CUGNY ET VILLERON	A supprimer - Remplacée par z1 Champs captants de Villeron (110030091)	OK pour suppression
110001287	20190002	1	PRES HUMIDE DE SORQUES	A supprimer - Inclus dans z1 Prairies la Trentaine (110030088)	OK pour suppression
110001306	2025	1	Sablères de Chevalinvièrs	A supprimer - Inclus dans z1 sablières et boisements de la vallée d'Ormesson (110030092)	OK pour suppression
110001251	20090001	1	SABLIERES DE DARVAULT	A supprimer - Inclus dans z1 Bois de Malassis, bois de Daneut et forêt de Nanteau (110030089)	OK pour suppression
110001276	20150000	2	VALLÉE DE L'ORVANNE ENTRE MORET ET VILLECERF	A supprimer - Inclus dans z1 Bois de Malassis, marais et étang de Montarlot et coteaux adjacents (110030060)	OK pour suppression

Annexe 2

Motion du CSRPN d'Île-de-France sur la manifestation sportive « ROC Paris Mantes-la-Jolie »

Séance du 30 janvier 2014

Considérant :

- l'intérêt patrimonial et naturel remarquable du site du Vexin français et la protection dont la zone fait l'objet à ce titre ;
- la réglementation relative aux sites classés pour la protection des paysages ;
- que le périmètre de la RNN des coteaux de la Seine se restreint aux sites d'intérêts et que par conséquent tout passage dans ce périmètre porterait nécessairement atteinte aux espèces protégées ;
- qu'aucune évaluation d'incidence de la manifestation sportive dite « ROC Paris Mantes-la-Jolie » n'a été effectuée à ce jour en dépit des exigences relatives aux sites Natura 2000 ;

Le CSRPN, à l'unanimité, s'oppose fermement à l'organisation de toute manifestation sportive qui traverserait la Réserve naturelle nationale.

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD

Annexe 3

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur la liste rouge Chiroptères

Séance du 30 janvier 2014

Le CSRPN :

- demande que la réunion du comité d'expert prévu par la méthodologie UICN pour l'élaboration des listes rouges d'espèces ait lieu ;
- réexaminera la liste rouge Chiroptères en séance après la tenue de cette réunion.

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD

Annexe 4

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur la liste rouge chiroptères

Séance du 25 septembre 2014

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de liste rouge Chiroptères révisée suite à son avis du 22 mai 2015, présentée par Natureparif.

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD

Annexe 5

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur le Plan régional d'action Ile-de-France en faveur du Flûteau nageant

Séance du 27 mars 2014

Le CSRPN :

- émet un avis favorable au PRA Ile-de-France en faveur du Flûteau nageant ;
- souhaite une plus grande implication du PRA Ile-de-France dans l'action CH-1 « Identification des pollinisateurs » du PNA ; - demande que les résultats des études qui seront réalisées dans le cadre du PNA soient prises en compte pour la mise en œuvre du PRA Ile-de-France.

La présidente du CSRPN,

par procuration David LALOI et Jean-Philippe SIBLET

Annexe 6

Décision du CSRPN d'Île-de-France

Séance du 27 mars 2014

Le CSRPN mandate la CRPG pour le suivi des aspects géologiques du projet de transport Grand Paris Express.

La présidente du CSRPN,

par procuration David LALOI et Jean-Philippe SIBLET

Annexe 7

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur le protocole de suivi écologique de la ZAC du quartier de l'école polytechnique à Palaiseau

Séance du 27 mars 2014

Le CSRPN rend un avis favorable au protocole de suivi écologique de la ZAC du quartier de l'école polytechnique à Palaiseau sous réserves de :

- mener un suivi phytosociologique de la flore associée à l'Etoile d'eau ;
- prévoir d'intégrer le suivi oiseaux au protocole national STOC ;
- laisser vieillir naturellement le boisement situé au nord de l'école polytechnique abritant le corridor prévu pour les Chauves-souris ;
- limiter la présence de la Renouée du Japon par la concurrence d'autres espèces.

La présidente du CSRPN,

par procuration David LALOI et Jean-Philippe SIBLET

Annexe 8

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur la demande d'autorisation des travaux complémentaires dans la RNN de la Bassée

Séance du 30 octobre 2014

Le CSRPN donne un avis favorable au projet de canalisation envisagé par l'entreprise A2C, dont l'emprise interfère avec le périmètre de la réserve naturelle de la Bassée, pour les raisons suivantes :

- l'emprise de la canalisation est très modeste dans la mesure où elle est jumelée avec une bande transporteuse déjà en place ;
- aucune espèce protégée ou à enjeux n'est impactée par le projet ;
- l'objet de la canalisation vise à améliorer la remise en état écologique de la carrière dite du « Port- Montain » en augmentant les surfaces remblayées pour favoriser le développement d'habitats de type « roselières »

Le CSRPN assortit son avis favorable des recommandations suivantes :

- la mise en place d'un suivi de l'évolution des espèces patrimoniales susceptibles d'être impactées par le projet ;
- un suivi de la résilience des habitats naturels après le démontage des installations ;
- la mise en place d'une gestion pérenne des terrains remis en état, sur la carrière du « Port- Montain » et notamment les roselières pendant et au-delà de la durée d'exploitation.

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD

Annexe 9

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur le plan de gestion de la RNR des Îles de Chelles

Séance du 22 mai 2014

Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion. Il souligne l'importance du travail mené par le conservateur et le conseil scientifique notamment sur le tableau de bord de l'échéancier des opérations à mener entre 2014 et 2016. Néanmoins, le CSRPN émet quelques recommandations, à savoir :

- une limitation des interventions de renaturation des berges notamment sur leur talutage ;
- une participation active de la réserve dans les instances impliquées sur le volet assainissement, le flux de polluants issu du Ru des Chantereines n'étant pas compatible avec la préservation du site ;
- une mise en œuvre d'un suivi topographique des îles tout en laissant évoluer la dynamique naturelle de « l'île Cardamine » pour en faire une île témoin ;
- une priorisation de l'enjeu de communication (priorité n° 1) compte tenu de l'environnement urbain de la réserve ;
- un élargissement du volet entomologique qui ne doit pas se limiter aux inventaires d'insectes saproxyliques mais prendre en compte l'ensemble de l'entomofaune (lépidoptères, hétérocères, bourdons et syrphes). Il souhaite également que des précisions soient apportées aux listes sur les périodes et les méthodes d'inventaires.

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD

Annexe 10

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur le périmètre de la RNR de Bonelles

Séance du 27 mars 2014

Le CSRPN émet un avis favorable au projet d'extension de la réserve de Bonnelles ;

De plus, le CSRPN :

- approuve les travaux de suppression des aménagements hydrauliques sur la Gloriette ;
- suggère néanmoins au maître d'ouvrage de veiller au respect de l'intégrité du patrimoine historique et culturelle existant sur le site ;
- demande l'interdiction de l'activité de pêche sur l'extension du côté de la prairie humide, mais maintien de la pêche dans l'Étang des Chartemps sous réserve de l'arrêt de l'empoissonnement.

La présidente du CSRPN,

Annexe 11

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur le plan de gestion de la RNR du Bassin de la Bièvre

Séance du 22 mai 2014

Le CSRPN souligne l'important travail mené pour la rédaction du plan de gestion et émet un avis favorable sous réserve de :

- présenter, à la prochaine séance du 25 septembre, le « tableau de planification des opérations avec leur échéancier » afin de clarifier les modalités de mise en œuvre des opérations ;
- planifier en priorité la restauration de la « roselière », enjeu majeur du site, au regard de l'aménagement d'accueil du public envisagé fin 2015. Il est préconisé une réouverture en priorité de la « roselière aval » du fait de sa dégradation avancée et de porter attention à la qualité de l'eau et aux phénomènes de battement de nappe afin d'en assurer la pérennité ;
- pouvoir mettre en place une étude sur la dynamique du site, notamment sur les questions d'évolution de la saulaie compte tenu de l'instabilité floristique ;
- modifier la présentation des « espèces patrimoniales » par « espèces à valeur patrimoniale » en fonction des enjeux auxquels elles se rapportent. Ce sont vers les espèces à faible rayon d'action qu'il est préférable de s'orienter ;
- changer la qualification du Poisson-chat et de la Perche soleil qui ne sont pas à considérer comme espèces invasives mais plutôt comme des espèces opportunistes et allochtones compte tenu de la nature perturbée du milieu ;
- prioriser la stratégie d'acquisition des connaissances pour le groupe des mammifères non volants en 2017 et pour les chiroptères en 2022 ;
- désigner un conservateur unique pour la RNR, ce qui permettra d'avoir un seul interlocuteur bien identifié et facilitera la communication et les échanges avec l'ensemble des partenaires.

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD

Annexe 12

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur le plan de gestion de la RNR du Bassin de la Bièvre : planification des opérations

Séance du 25 septembre 2014

Les demandes formulées par le CSRPN à la dernière séance ont bien été intégrées au document de planification des opérations de gestion.

Il est par ailleurs rappelé la nécessité de veiller à une meilleure inscription de la réserve au sein du SAGE et des projets de réouverture de la Bièvre.

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD

Annexe 13

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur le plan de gestion de la RNR des Seiglats

Séance du 25 septembre 2014

Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion sous réserve que soient intégrées les observations suivantes :

- La connaissance actuelle fragmentaire du site ne permet pas de formaliser de manière définitive les enjeux et les opérations de gestion. La priorité est de faire avancer la connaissance en début de plan ainsi que la concertation des acteurs locaux afin de pouvoir décliner les priorités d'intervention lors de l'évaluation à mi-parcours, étape qui apparaît cruciale pour ce plan de gestion.

- L'amélioration des connaissances portera sur l'étude hydrologique globale et, en complément des groupes prévus notamment en entomologie, devra prévoir d'étudier également les coléoptères, papillons hétérocères et exuvies d'odonates.

- De ce fait, il sera donc nécessaire de décaler dans la planification des opérations prévues en début de plan afin de les reporter ultérieurement en fonction des options retenues.

- De plus, il apparaît fondamental de prendre en compte le contexte global de la réserve dans le territoire de la Bassée et son évolution historique. Le principal enjeu du site étant le maintien des oiseaux d'eau hivernants sur le plan d'eau. Il est demandé de justifier les espèces à enjeux forts et de les restituer à l'échelle régionale voire nationale, notamment concernant les espèces ciblées dans le DOCOB. Il est souhaitable de faire apparaître dans le plan de gestion les opérations prévues dans le DOCOB et pertinentes à mettre en œuvre sur la réserve.

- Toutes les opérations concernant la gestion actuelle liée à l'existant peuvent être maintenues sous réserve qu'elles n'impactent pas à terme le devenir de certains habitats tels que la mégaphorbiaie pour laquelle le complément de connaissance est nécessaire pour définir l'évolution souhaitée. Cependant, la mise œuvre des opérations liées à la création de milieux devra attendre les résultats des études préalables.

- Il est souligné l'importance des deux bras morts, enjeu fort, essentiels pour le potentiel de création de frayères à Brochet et le développement larvaire d'espèces rares d'odonates. De plus, le maintien de la ripisylve constitue un enjeu fort, dans le linéaire que constitue la vallée de l'Yonne.

- Il est demandé de bien expliciter et de justifier dans les fiches d'opération le choix des protocoles.

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD

Annexe 14

Avis du CSRPN d'Île-de-France sur le plan de gestion de la RNR des Bruyères de Sainte Assise

Séance du 25 septembre 2014

Le CSRPN souligne l'excellente qualité du plan de gestion qui regroupe travail historique fouillé, bilan patrimonial assez complet, mesures adaptées et moyens ambitieux. Il attire l'attention sur la problématique de la pollution. L'enjeu prioritaire étant de pouvoir d'une part, avancer sur la connaissance de la nature et de la répartition des polluants présents dans le sol et d'autre part, d'identifier les modalités juridico-administratives nécessaires à la dépollution.

La question du démantèlement des antennes doit se poser en veillant à établir leur niveau de menace sur le plan de

la sécurité publique. Le maintien à terme de quelques pylônes peut être envisagé comme témoins de l'histoire du site. En parallèle, la présence de certains bâtiments à forte valeur historique pourrait être à terme valorisée sous forme de musée par exemple (cf. bâtiment de Radio France)

Le projet de démolition des trois bâtiments situés au centre de la réserve mais hors périmètre est accueilli favorablement par les membres du CSRPN qui recommandent :- que la durée de l'intervention puisse s'étaler entre novembre et février ; - que le déroulement du chantier soit suivi par le gestionnaire dans sa totalité, notamment en veillant à ce que soit dressé un état des lieux des terrains impactés avant et après travaux et des voies d'accès utilisées au sein de la réserve ;

- que le cahier des charges soit transmis pour avis- qu'une vigilance soit apportée lors du remaniement des sols du fait du risque d'apparition d'espèces invasives ; - de vérifier si d'éventuelles obligations administratives et juridiques liées à la proximité de la ZPPAUP existent.

Concernant l'accueil du public, il est préconisé aujourd'hui de temporiser l'accès du fait de la question de la pollution et de maintenir les quelques visites guidées en renforçant le lien avec les associations naturalistes et locales. Une réflexion à long terme pourra être menée sur un schéma d'accueil du public en veillant à définir des secteurs accessibles et des secteurs préservés.

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD

